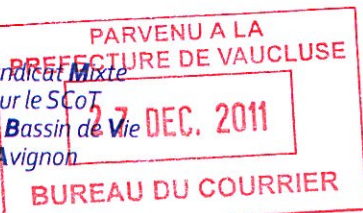




Syndicat Mixte  
pour le SCoT  
du Bassin de Vie  
d'Avignon



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 Décembre 2011

### Délibération n° 2011-27

Date de convocation : 2 décembre 2011  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 20  
Suppléants : 4  
Absents représentés : 2  
Absents non remplacés : 8  
Votants : 26

L'an deux mil onze, le seize décembre à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de Le Pontet, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE,

#### ETAIENT PRESENTS :

##### POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. BANACHE - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. BOLEA - M. BOYER -  
M. CORTADE - M. COSTEPLANE - M. GOUDON - M. LELEU - M. PONCE -  
M. QUIOT - M. RANDOULET - M. ROGIER.

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUVEZE :

M. FENOUIL - M. GARCIA - MME LAGET - M. PEREZ

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES :

M. ANASTASY - M. DEL BIANCO - M. GUEDES - M. MANETTI

##### POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT :

M. GROS - MME LAFAYE - M. MARGAILLAN

#### POUVOIRS :

M. ANGLÉS (pouvoir donné à M. BOYER)  
M. STANZIONE (pouvoir donné à M. GROS)

Secrétaire de séance : M. Bernard GOUDON

## **OBJET : Emprunt 85 000,00 € Exercice 2011 auprès de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse**

Rapporteur : M. Frédéric ROGIER

Monsieur Frédéric ROGIER, Vice-président, informe le Comité Syndical qu'il est nécessaire de réaliser un prêt de 85 000,00 € destiné au financement d'une partie des investissements de l'année 2011.

Une consultation bancaire a été lancée par le Syndicat Mixte auprès de plusieurs établissements. Une offre a été reçue : celle de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse.

La Société Générale a fait savoir qu'il ne lui était pas possible de répondre, le Crédit Agricole et DEXIA Crédit local n'ont pas répondu.

L'offre remise par la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse correspond au cahier des charges établi par le Syndicat Mixte dans le cadre de cette consultation, à savoir disposer d'un prêt à taux fixe avec un amortissement progressif à échéances constantes.

Il est donc proposé au Comité Syndical de retenir l'offre proposée par la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse (Direction Marché Secteur Public Territorial - BP 108 - CA Avignon Europe - 13254 MARSEILLE Cedex 6) dont les conditions sont les suivantes :

Montant	85 000,00 €
Objet du prêt	Investissement 2011
Durée	15 ans
Taux d'intérêt trimestriel	4,57 %

Avantages	
Versement des fonds	3 mois en trois versements
Choix de la date de 1 <sup>ère</sup> échéance	Trimestrielle : entre 2 et 5 mois à compter de la date limite de versement des fonds
Base de calcul	30/360

Caractéristiques	
Amortissement du capital	Progressif à échéances constantes
Remboursement anticipé total	Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,20 % du capital

Frais de dossier	170,00 €
------------------	----------

Le bureau Syndical, réuni le 16 Décembre 2011, a pris connaissance de cette proposition.

Après avoir entendu le Rapporteur,

**LE COMITE SYNDICAL**

- **APROUVE** la proposition de la Caisse d'Epargne Provence-Alpes-Corse selon les termes et conditions détaillés ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat correspondant et toutes pièces y afférent.

Vote du Comité :      POUR : 26  
                                  CONTRE : 0  
                                  ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 27/12/2011

Pour extrait conforme  
Le Président

Alain CORTADE

